

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1098

3 juin 2009

### SOMMAIRE

Akord Investment S.A. ....	52663	Investment Select Fund V .....	52692
Aktau Holding S.A. ....	52658	JC-Express .....	52659
Argomar Oil Group Holding S.A. ....	52662	KBC International Portfolio .....	52695
Aspox Development S.A. ....	52701	La Joncière Real Estate Partners S.A. ....	52666
AUSY Luxembourg PSF S.A. ....	52676	Lisbonne Lux S. à r. l. ....	52688
AUSY Luxembourg S.A. ....	52676	LuxCo 84 S.à r.l. ....	52658
A.Z. Chaussures S.à r.l. ....	52665	LuxCo 86 S.à r.l. ....	52658
Black Ball s.à r.l. ....	52666	Lux-Echafaudages s.à r.l. ....	52661
Canali Lux S.A. ....	52665	Mad Art Sàrl .....	52660
Carioca Sol S.A. ....	52664	Matura S.A. ....	52667
Chauffage Artisanale s.à.r.l. ....	52660	Medical Methodology International S.A.H. .....	52702
Clever Invest S.A. ....	52697	Mira Invest Fund .....	52666
Continuum Media Partners S.à r.l. ....	52686	Nittler René s.à r.l. ....	52660
C.S.S.R. S.à r.l. ....	52659	Ocean Consulting S.A. ....	52673
ECF Cardiff Office S.à r.l. ....	52666	Piradon S.à r.l. ....	52695
Entreprise S-D .....	52704	Refina International Holding S.A. ....	52663
ETS Paul WORMERINGER S.à r.l. ....	52661	Republic Trade Aviations Luxembourg S.à.r.l. ....	52661
European Foundation for eLearning Pro- jects .....	52690	Rivista Lux s. à r.l. ....	52681
Fibime Holding S.A. ....	52664	Roermond Holding (No. 2) S.à r.l. ....	52703
Fininfra .....	52684	Scorpius Investments S. à r.l. ....	52660
FLOBONA Co Limited .....	52696	Sisco S.A. ....	52659
FLOBONA Co Limited .....	52663	Sisco S.A. ....	52662
Forgital S.A. ....	52664	S.u.P. Premium I .....	52665
Frali .....	52664	Techimp Technologies S.A. ....	52702
Gaudan S.A. ....	52703	Vexiolux S.à r.l. ....	52701
Grandica du Luxembourg S.A. ....	52661	Via Investment S.A. ....	52662
Grus Investments S.à r.l. ....	52665	Via Luxembourg S.A. ....	52663
Harbin Holding S.A. ....	52658	Via Properties S.A. ....	52697
Icemix S.à.r.l. ....	52704	Zaniatan Holding S.A. ....	52659
Infosec S.A. ....	52662		

**LuxCo 86 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 141.102.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
Xenia KOTOULA  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009062047/12.

(090072748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**LuxCo 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 140.063.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
Xenia KOTOULA  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009062049/12.

(090072759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Harbin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 108.888.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
*Pour HARBIN HOLDING S.A.*  
*Société anonyme holding*  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062196/15.

(090072499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Aktau Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 108.887.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
*Pour AKTAU HOLDING S.A.*  
*Société anonyme holding*  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062187/15.

(090072488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**JC-Express, Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 127.245.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA  
Wiltz  
Signature

Référence de publication: 2009062185/12.

(090072698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Zaniatan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 108.895.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

*Pour ZANIATAN HOLDING S.A.*

*Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062188/15.

(090072493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Sisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 73.721.

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

*Pour SISCO S.A.*

*Société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062197/15.

(090072503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**C.S.S.R. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg B 101.069.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062071/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Scorpius Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.169.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2009062052/12.

(090072764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Mad Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 113.655.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062072/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Chauffage Artisanale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 46.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062125/15.

(090072810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Nittler René s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 13.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062124/15.

(090072808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**ETS Paul WORMERINGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 41A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 27.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062122/15.

(090072803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Lux-Echafaudages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 42, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 43.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062120/15.

(090072802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Republic Trade Aviations Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.052.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062069/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Grandica du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.566.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062076/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Infosec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 20.791.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009061773/12.

(090071646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Argomar Oil Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 94.534.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009061774/12.

(090071638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Sisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 73.721.

Les comptes annuels au 31.03.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

*Pour SISCO S.A.*  
*Société anonyme*  
Experta Luxembourg  
*Société anonyme*  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062198/15.

(090072504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Via Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 133.458.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

*Pour VIA INVESTMENT S.A.*  
*Société anonyme*  
Experta Luxembourg  
*Société anonyme*  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062199/15.

(090072508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Via Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 133.446.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
Pour VIA LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062202/15.

(090072514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Refina International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
Pour REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062203/15.

(090072515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**FLOBONA Co Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 99.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062178/10.

(090072795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Akord Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.755.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.  
Pour AKORD INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061744/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07672. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Carioca Sol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 105.173.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009061776/12.

(090071631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Fibime Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 65.706.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009061767/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08621. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090071250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Forgital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 103.925.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

*Pour FORGITAL S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2009061745/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07668. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090071305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Frali, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 17.868.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

*Pour FRALI S.A.*  
*Société anonyme holding*  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062204/15.

(090072516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---



**A.Z. Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 123.928.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062220/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Canali Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CANALI LUX S.A.

ARNO' Vincenzo / MARIANI Daniele

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061707/13.

(090071511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Grus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.240.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Grus Investments S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2009061723/14.

(090071317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**S.u.P. Premium I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.934.

Die konsolidierte Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Luxembourg, den 13. Mai 2009.

Für S.u.P. Premium I

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009062166/1239/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08982. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Black Ball s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4735 Pétange, 5, rue J.B. Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 49.543.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062240/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour La Joncière Real Estate Partners S.A.*

C.BLONDEAU / B.DENIS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009061698/13.

(090071476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Mira Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.055.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

*Pour Mira Invest Fund*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christian Jeanrond / Christopher Misson

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009061759/14.

(090071206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**ECF Cardiff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 141.114.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance en date du 11 mai 2009*

Le siège social est transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ECF Cardiff Office S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009061692/15.

(090071958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Matura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 146.118.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., with registered office in Panama-City (Republic of Panama);

represented by Ms. Mylène Basso, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which it declares to organize among itself.

**BY-LAWS****Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg Company (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the firm name of "MATURA S.A." (the "Company").

1.3. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.**

3.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to subscribe bonds issued by Luxembourg or foreign companies; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Chapter II. - Capital**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at thirty one thousand euro (€ 31.000,00), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (€ 100,00) each, fully paid up.

**Art. 6. Modification of corporate capital.**

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder(s).

**Art. 9. Transfer of shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

### **Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors**

#### **Art. 10. Board of directors.**

10.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. The Sole Shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

10.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

10.5. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors.**

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

11.6 Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

#### **Art. 12. General powers of the Board of directors.**

12.1. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

12.2. In case of a Sole Shareholder, the Company can be managed by a sole director.

#### **Art. 13. Delegation of powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Representation of the company.**

14.1. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by the joint signature of two directors or, in the case of different classes of directors by the joint signature of one class A director and one class B director or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

14.2. In case of a sole director, the Company is in all circumstances represented by the sole signature of the sole director.

#### **Art. 15. Statutory auditor.**

15.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

### **Chapter IV. - General meeting**

#### **Art. 16. Powers of the general meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the annual general meeting.** The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on 13<sup>st</sup> day of June at 03:00pm.

**Art. 18. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V. - Business year, Distribution of profits

##### Art. 20. Business year.

20.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### Art. 21. Distribution of profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

##### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

##### *Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish on 31 December 2009.

The first annual General Meeting shall be held in 2010.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the three hundred and ten (310) shares as follows:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP. ....	310
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All these shares have been fully paid in, so that the sum of thirty one thousand EURO (€ 31.000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred euros.

##### *First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Company's address is fixed at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following has been elected as directors, their assignments expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2014:

a) Mr. Stefan Loretz, employee, born in Luxembourg on 27<sup>th</sup> March 1980, with professional address at 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr. Laurent Muller, employee, born in Luxembourg on 22<sup>nd</sup> March 1980, with professional address at 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

c) Mr. Gilbert Muller, companies' director, born in Luxembourg on 06<sup>th</sup> February 1940, residing at 85 route du Vin, L-5440 Remerschen (Grand-Duchy of Luxembourg);

3.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama);

ici représentée par Mademoiselle Mylène Basso, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "MATURA S.A."

1.3. La compagnie peut avoir un seul actionnaire (l'actionnaire unique) ou plusieurs actionnaires. La compagnie ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'actionnaire unique.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille EURO (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EURO (100 €) chacune, entièrement libéré.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de (des)l'actionnaire(s).

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. L'actionnaire (les actionnaires) peuvent décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

10.5. Pour aussi longtemps que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

11.6 L'Article 11 n'est pas applicable lorsque la Société est administrée par un administrateur unique.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 14. Représentation de la société.**

14.1. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas de différentes classes d'administrateurs par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

14.2. Dans le cas d'un administrateur unique, la Société est en toute circonstance représentée par la seule signature de l'administrateur unique.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

**Titre IV. - Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 13<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 15h00.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Titre VI. - Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP. ....	310
TOTAL: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille EURO (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

a) M. Stefan Loretz, employé privé, né à Luxembourg le 27 mars 1980, avec adresse professionnelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) M. Laurent Muller, employé privé, né à Luxembourg le 22 mars 1980, avec adresse professionnelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

c) c) Mr. Gilbert Muller, administrateur de société, né à Luxembourg le 06 février 1940, domicilié au 85 route du Vin, L-5440 Remerschen (Grand-Duché de Luxembourg);

- 3.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17470. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061794/211/343.

(090072411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Ocean Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.107.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "VINACO S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 17 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "OCEAN CONSULTING S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en deux (2) actions, d'une valeur nominale de quinze mille cinq cents euros (15.500.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier février à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les deux (2) actions sont souscrites par la société "VINACO S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Administrateur A*

1.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Administrateurs B*

2.- Monsieur Jorge Manuel Ramos Silva, économiste, avec adresse à Praceta Quinta da Figueira, n°4, 2.° Esquerdo, 2700-000 Amadora (Portugal).

3.- Monsieur Jorge Manuel Mendes da Conceição, architecte, avec adresse à Avenida Carolina Michaélis n° 16, 14.° D, 2795-048 Linda-a-Velha (Portugal).

Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

52676

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L.SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5147. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061792/239/143.

(090072125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**AUSY Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme,  
(anc. AUSY Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 73.496.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "AUSY Luxembourg S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73496, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 9 mars 2000 Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 2 avril 2003.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Béatrice GOURBESVILLE, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée appelle Monsieur Tom WELTER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg aux fonctions de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence qui reste annexée aux présentes. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose que l'intégralité des actions est représentée à cette Assemblée qui siège dès lors en la forme plénière comme il en ressort de la liste de présence.

L'Assemblée se reconnaît régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente quatre mille quatre cent cinquante et quarante cents (EUR 434,450.41) afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de six cent quatorze mille cent vingt-cinq euros (EURO 614,125.-) à cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR 179,674.59) par l'absorption des pertes reportées au 31 décembre 2008 et des résultats 2008 à concurrence de ce même montant, sans annulation d'actions.
3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300,000.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR 179,674.59) à quatre cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR

479,674.59) par la création et l'émission de quarante et un mille et seize (41,016) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4. Souscription et libération.

5. Instauration d'un capital autorisé d'un montant d'un million d'euros (EUR 1,000,000.-).

6. Elargissement de l'objet social qui sera désormais conçu comme suit:

"La société a pour objet:

1. la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts,

2. la gestion des investissements et des participations dans des sociétés filiales, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature que les activités de la société,

3. tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour les entreprises autres que les établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou de réassurance de droit luxembourgeois ou étranger, la prestation de services aux entreprises, et cela au sens le plus large, mais plus particulièrement sur le plan de la gestion, du conseil, de la stratégie, de l'organisation, de l'informatique, de l'assistance, du traitement des informations, de l'achat, de la vente, de la location et de l'entretien de tous matériels informatiques ainsi que de logiciels,

4. d'exercer toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier en vertu de l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 ,

5. la sélection, le recrutement, l'enseignement et la formation professionnels,

6. de prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères,

7. de rendre tous services juridiques, financiers, comptables, informatiques ou autres aux sociétés filiales,

8. de participer à la direction des sociétés filiales,

9. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

7. Changement de dénomination sociale en "AUSY LUXEMBOURG PSF S.A."

8. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.

9. Refonte des statuts.

Ensuite l'assemblée, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions représentatives de l'intégralité du capital social.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit à concurrence quatre cent trente quatre mille quatre cent cinquante et quarante et un cents (EUR 434,450.41) afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de six cent quatorze mille cent vingt-cinq euros (EURO 614,125.-) à cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR 179,674.59) par l'absorption des pertes reportées au 31 décembre 2008 et des résultats 2008 à concurrence de ce même montant, sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des vingt-quatre mille cinq cent soixante-cinq (24,565) actions représentatives du capital social. Cette réduction du capital social est motivée par le désir des actionnaires d'assainir les finances de la société, les fonds propres ne représentant plus que 29% du capital social en date du 31 décembre 2008.

La preuve de l'existence des pertes reportées de la société a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300,000.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR 179,674.59) à quatre cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR 479,674.59) par la création et l'émission de quarante et un mille et seize (41,016) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### *Souscription et Libération*

Les quarante et un mille et seize (41,016) actions nouvelles sont souscrites par la société "AUSY SA", ayant son siège social au 88 Boulevard Galliéni 92445 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Manuel HACK, prénommé, et

entièrement libérées par un versement en numéraire de trois cent mille euros (EUR 300,000.-) ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire. L'autre actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant d'un million d'euros (EUR 1,000,000.-) dès à présent et pendant une période de cinq ans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'élargir l'objet social de la Société qui sera conçu comme suit:

La société a pour objet:

1. la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts,

2. la gestion des investissements et des participations dans des sociétés filiales, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature que les activités de la société,

3. tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour les entreprises autres que les établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou de réassurance de droit luxembourgeois ou étranger, la prestation de services aux entreprises, et cela au sens le plus large, mais plus particulièrement sur le plan de la gestion, du conseil, de la stratégie, de l'organisation, de l'informatique, de l'assistance, du traitement des informations, de l'achat, de la vente, de la location et de l'entretien de tous matériels informatiques ainsi que de logiciels,

4. d'exercer toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier en vertu de l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993,

5. la sélection, le recrutement, l'enseignement et la formation professionnels,

6. de prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères,

7. de rendre tous services juridiques, financiers, comptables, informatiques ou autres aux sociétés filiales,

8. de participer à la direction des sociétés filiales.

9. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société en "AUSY LUXEMBOURG PSF S.A."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET de ses fonctions de Commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la façon suivante:

### **"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AUSY LUXEMBOURG PSF S.A."

**Art. 2.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- 1) la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts,
- 2) la gestion des investissements et des participations dans des sociétés filiales, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature que les activités de la société,
- 3) tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour les entreprises autres que les établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou de réassurance de droit luxembourgeois ou étranger, la prestation de services aux entreprises, et cela au sens le plus large, mais plus particulièrement sur le plan de la gestion, du conseil, de la stratégie, de l'organisation, de l'informatique, de l'assistance, du traitement des informations, de l'achat, de la vente, de la location et de l'entretien de tous matériels informatiques ainsi que de logiciels,
- 4) d'exercer toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier en vertu de l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993,
- 5) la sélection, le recrutement, l'enseignement et la formation professionnels,
- 6) de prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères,
- 7) de rendre tous services juridiques, financiers, comptables, informatiques ou autres aux sociétés filiales,
- 8) de participer à la direction des sociétés filiales.
- 9) En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent soixante dix neuf mille six cent soixante quatorze euros et cinquante neuf cents (EUR 479,674.59) représenté par soixante cinq mille cinq cent quatre-vingt et une (65,581) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur par choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million d'euros (1,000,000.- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 28 avril 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables

en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront conformément à l'article 60 de la loi être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants en vertu de l'article 22(1) de la loi du 10 avril 1993 relatif à la révision externe des autres professionnels du secteur financier. Le(s) réviseur(s) d'entreprise doit (vent) être dûment agréé(s) par le Ministre de la Justice, et inscrit(s) au tableau de l'ordre des réviseurs luxembourgeois. Il est (sont) nommé(s) par le Conseil d'Administration qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de réviseur d'entreprise est fixée par le Conseil d'Administration. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.



**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) réviseur(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Le conseil d'administration pourra décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur en effectuent le dépôt cinq jours francs luxembourgeois avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. HACK, B. GOURBESVILLE, T. WELTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4964. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061801/239/297.

(090072353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

#### **Rivista Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.115.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dirk DEMOL, directeur sportif, né à Kuurne (Belgique) le 4 novembre 1959, demeurant à B-8850 Ardoioie, Boterstraat, 2,

ici représenté par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2009.

2.- La société de droit chypriote "RIVISTA LIMITED", avec siège social à Nicosia, 77 Strovolou Str., Strovolos Center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 244702,

ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2009.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "RIVISTA LUX s. à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales de catégorie A ont un droit prioritaire sur le partage des gains.

Les dividendes provenant des gains générés par les contrats avec la société "RIVISTA LIMITED" seront payés prioritairement au détenteur des parts sociales de catégorie A.

Le solde des autres gains sera réparti au prorata des détenteurs des parts sociales de catégorie A et B.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 10.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 12.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 13.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Dirk DEMOL, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B . . . . .	25
2) La société "RIVISTA LIMITED", préqualifiée, soixante-quinze parts sociales de catégorie A . . . . .	75
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Dirk DEMOL, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 mai 2009. Relation: CAP/2009/1453. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009061790/236/111.

(090072343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Fininfra, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AXA Infrastructure Partners FCPR", a fonds commun de placement à risque, represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under number 403 201 882 RCS Paris,

hereby represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 April 2009.

The appearing is the sole shareholder of "Fininfra", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745, incorporated following a deed of the undersigned notary of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 May 2008, number 1120 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary of 24 March 2009, not yet published.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 167,500.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred ninety-two thousand three hundred seventy-eight euro (EUR 792,378.-) to nine hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-eight euro (EUR 959,878.-).

2 To issue one hundred sixty-seven thousand five hundred (167,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

4 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 167,500.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred ninety-two thousand three hundred seventy-eight euro (EUR 792,378.-) to nine hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-eight euro (EUR 959,878.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue one hundred sixty-seven thousand five hundred (167,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Maître Laurent Schummer, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Partners FCPR, by virtue of a proxy given on 15 April 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one hundred sixty-seven thousand five hundred (167,500) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 167,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred sixty-seven thousand five hundred (167,500) new shares to the Subscriber.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 5. Corporate Capital. (1<sup>st</sup> paragraph).** "The subscribed capital of the Company is set at nine hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-eight euro (EUR 959,878.-) divided into nine hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-eight (959,878) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

le seize avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

"AXA Infrastructure Partners FCPR", un fonds commun de placement à risque, représenté par "AXA Investment Managers Private Equity Europe", une société de droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2009.

Le comparant est l'associé unique de "Fininfra", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2008, numéro 1120 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire soussigné en date du 24 mars 2009, non encore publié.

Le comparant, représenté comme ci-dessus mentionné, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 167.500,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 792.378,-) à neuf cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros (EUR 959.878,-).

2 Émission de cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 167.500,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 792.378,-) à neuf cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros (EUR 959.878,-).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription paiement*

Ensuite a comparu Maître Laurent Schummer, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "AXA Infrastructure Partners FCPR", précité, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2009 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 167.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) actions nouvelles au Souscripteur.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital social. (alinéa 1<sup>er</sup>).** "Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros (EUR 959.878,-) divisé en neuf cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit (959.878) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille quatre cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L.SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2009. Relation: EAC/2009/4661. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061803/239/132.

(090072365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.457.

In the year two thousand and nine on the twentieth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ACCESS INDUSTRIES HOLDINGS LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, registered under number 4214614,

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 April 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Continuum Media Partners S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 97457, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated 29 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 18, of 7 January 2004. The articles of incorporation of the Company were last amended on 19 September 2007 by virtue of a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2554, of 9 November 2007.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the Company's shares from its current amount of one hundred euro (EUR 100.-) down to one cent (EUR 0.01.-).

Accordingly, the share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) shall be represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01.-) each.

All three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company shall be held by the Sole Shareholder.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01.-) each."

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ACCESS INDUSTRIES HOLDINGS LLC, une société soumise aux lois de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4214614,

ici représentée par Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Continuum Media Partners S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97457, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18, en date du 7 janvier 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 septembre 2007 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2554, en date du 9 novembre 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cent euros (EUR 100,-) à un montant d'un cent (EUR 0,01,-).

Par conséquent, le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sera représenté par trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-) chacune.

Toutes les trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales de la Société seront détenues par l'Associé Unique.

#### *Deuxième Résolution*

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à EUR 1.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15744. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061800/242/90.

(090072133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Lisbonne Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.907.

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"NEW IRELAND ASSURANCE COMPANY PLC", a public limited company with registered office at 11/12 Dawson Street, Dublin 2, Ireland,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 2, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

- That said appearing party is the sole member of "LISBONNE LUX S. à r. l.", with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 131 907, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on September 17, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2390 of October 23, 2007 (the "company").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to change the financial year to be closed on 31 December instead of 30 September of each year.

Furthermore the sole member resolves that the current financial year started on October 1<sup>st</sup> 2008 was closed exceptionally on 31 December 2008 and the financial year which started on 1 January 2009 will end as just resolved on 31 December 2009.

*Second resolution*

The sole member decides to amend article 15 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"The business year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year."

*Third resolution*

The sole member decides to amend article 16 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"Every year on 31 December, the annual accounts are drawn up by the managers."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with us, Notary, the present original deed.



**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW IRELAND ASSURANCE COMPANY PLC, "public limited company", ayant son siège social au 11/12 Dawson Street, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 2 avril 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "LISBONNE LUX S. à r. l.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 131907, constituée le 17 septembre 2007 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390 du 23 octobre 2007 (la "société").

Tout ceci étant déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre et non plus au 30 septembre, de chaque année.

L'associée unique décide en outre que l'année sociale en cours, ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2008 s'est terminée exceptionnellement le 31 décembre 2008 et l'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se terminera comme ainsi décidé le 31 décembre 2009.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année."

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 avril 2009. Relation: EAC/2009/4518. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061802/239/85.

(090072359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

## **E.F.F.E.P., European Foundation for eLearning Projects, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 40, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg F 7.954.

### — STATUTS

#### **Titre 1<sup>er</sup> . - Dénomination, siège et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les soussignés:

Nom Prénom, Profession, °, rue, Code Localité, Nationalité

Hoffmann Alain, Enseignant, 32, avenue Victor Hugo, 1750 Luxembourg, Luxembourgeoise

Saglam Osman, Enseignant, 40, boulevard Pierre Dupong, 1430 Luxembourg, Belge

Weyrich Camille, Enseignant, 1, rue Jean-Pierre Lanter, 5943 Itzig, Luxembourgeoise

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'association prend la dénomination "European Foundation for eLearning Projects", en abrégé "E.F.F.E.P.", A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Son siège est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association est créée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. - Objet**

**Art. 4.** L'objet social de l'association est de promouvoir:

- une approche créative et innovatrice dans différents domaines de l'activité humaine, de l'enseignement au monde du travail et des arts aux sciences tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg que sur le plan européen et international.

- la participation et la mise en œuvre de programmes nationaux, européens et internationaux dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ainsi que dans celui de l'amélioration de la performance, de la qualité et de l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels.

Pour atteindre ce but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre toutes initiatives quelconques poursuivant le même but.

#### **Titre III. - Membres**

**Art. 5.** L'association est composée de membres effectifs et de membres suppléants.

Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale, désirant participer aux activités de l'association et en règle avec le paiement de la cotisation annuelle.

La demande d'adhésion est à adresser au Conseil d'administration ci-après qualifié.

Sera admise à la qualité de membre effectif toute personne physique ou morale parrainée par deux membres effectifs au moins et recueillant une majorité qualifiée des trois quarts des voix lors d'une prochaine délibération de l'Assemblée générale, les deux tiers des membres effectifs dûment présents ou représentés.

Le nombre de membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

Peut devenir membre adhérent toute personne physique ou morale en règle avec le paiement de la cotisation annuelle.

**Art. 6.** La qualité de membre effectif se perd:

a) par démission volontaire en adressant sa démission écrite au Conseil d'administration

b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée

c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration peut suspendre les droits d'un membre effectif et sur sa proposition, l'Assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

d) par décès

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

#### **Titre IV. - Administration**

**Art. 7.** Les organes de l'association sont l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

**Art. 8.** L'Assemblée générale se comporte de tous les membres effectifs ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire, dans le premier trimestre du calendrier sur convocation du Conseil d'administration à faire par lettre ordinaire au moins dix jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration sinon par le secrétaire général. L'Assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents et représentés sauf stipulation statutaire autre: toutefois elle ne pourra délibérer sur une modification des statuts que si les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés.

Tout membre effectif a une voix délibérative aux Assemblées générales.

Sont de la compétence de l'Assemblée générale:

Les modifications des statuts

La nomination et la révocation des administrateurs

L'approbation des budgets et des comptes

La dissolution volontaire de l'association

L'admission et l'exclusion des membres effectifs

Les procurations à d'autres membres effectifs sont admises à raison d'une représentation par membre présent.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne pourra être supérieur à 100 EUR.

Les décisions et résolutions de l'Assemblée générale seront portées à connaissance des associés et/ou tiers par les voies et les moyens à décider par le Conseil d'administration.

Les décisions et résolutions de l'Assemblée générale sont consignées dans un registre spécial, sous forme de procès-verbal, signé par le président ou par son remplaçant et par un autre administrateur. Ce registre, conservé au siège social, peut y être consulté sans déplacement par tous les membres actifs.

**Art. 9.** Le Conseil d'administration se compose de trois membres effectifs au moins élus par l'Assemblée générale pour un mandat de six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat (démission, décès ou exclusion), le Conseil d'administration pourra coopter parmi les membres effectifs un administrateur provisoire.

A la prochaine Assemblée générale il sera pourvu au vote sur le remplacement. L'administrateur ainsi élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association.

Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom et peut ester en justice sur autorisation de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration désignera parmi ses membres le président, le secrétaire général et le trésorier.

Le Conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs membres ou à des tierces personnes. C'est à ce titre que le Conseil d'administration délégué la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association au secrétaire général. Ce dernier représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. L'association est engagée par la seule signature de son secrétaire général.

**Art. 10.** Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du secrétaire général. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente.

Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue, en cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire général et inscrits dans un registre spécial.

En cas d'empêchement, un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il l'a juge utile ou nécessaire.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

#### **Titre V. - Patrimoine, comptes et budget**

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12.** La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un commissaire aux comptes élu à cet effet par l'Assemblée générale pour la durée de deux ans.

Le Conseil d'administration présentera annuellement à l'Assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé, ainsi que le budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 13.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 14.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Suite à la constitution de l'association, les membres associés, pré-qualifiés, se sont réunis en Assemblée générale déclarant renoncer à une convocation spéciale et préalable, et ont élu les administrateurs de l'a.s.b.l. Une réunion du Conseil d'administration a succédé à l'Assemblée générale pour la désignation du président, du secrétaire général, du trésorier.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2009.

Alain Hoffmann / Osman Saglam / Camille Weyrich.

Référence de publication: 2009061514/124.

(090071650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

#### **Investment Select Fund V, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.190.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INVESTMENT SELECT FUND V" (the "Company"), a "société d'investissement à capital variable (SICAV)", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated following a notarial deed enacted on 25 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 299 of 05 March 2007, page 14317,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 124 190;

and the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. with Mr Marco HIRTH, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr Ravi CUNNOOSAMY, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sarah DEWINTER, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1 Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2 Appointment of the liquidator.

3 Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) It appears from the said attendance-list that out of one hundred ninety-seven point thirty-nine (197.39) shares in issue, one hundred ninety-seven point thirty-nine (197.39) shares are duly represented at this meeting which is therefore regularly constituted and can validly decide on the items of the agenda, the quorum of shareholders present or represented imposed by law and by the Articles of Incorporation being reached.

(iv) The entirety of the Company's share capital being, as indicated here above, represented at the meeting, the same meeting waives the convening notices foreseen by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, and especially the way of convening notices described in article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions, each time at a majority vote of more than two-thirds as detailed in the attendance list:

*First resolution*

The meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The meeting resolved to appoint as sole liquidator of the Company:  
the company "TASL PSF S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 94 933).

*Third resolution*

The meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation provided said action is necessary or useful for the liquidation of the Company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions provided the delegation of powers is necessary or useful for the liquidation of the Company.

The company in liquidation shall be validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The meeting resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting at 10.15 a.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "INVESTMENT SELECT FUND" (la "Société"), une société d'investissement à capital variable (SICAV) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte notarié reçu en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 299 du 05 mars 2007, page 14317,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 124 190,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marco HIRTH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Ravi CUNNOOSAMY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah DEWINTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

#### 4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Il résulte de ladite liste de présence que des cent quatre-vingt-dix-sept virgule trente-neuf (197,39) actions émises et en circulation, cent quatre-vingt-dix-sept virgule trente-neuf (197,39) actions sont représentées à l'assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, le quorum des actionnaires présents ou représentés imposé par la Loi et les Statuts étant atteint.

(iv) L'intégralité du capital social de la Société étant, comme il est indiquée ci-avant, représentée à la présente assemblée, la même assemblée renonce aux formalités de convocation, requises par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et plus particulièrement à celle décrit à l'article douze (12) des statuts de la Société, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Qu'après que ceci ait été communiqué par le Président et ait été constaté par les membres de l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour:

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, le Président soumet au vote de ses membres les résolutions suivantes à une majorité de plus de deux tiers comme détaillé dans la liste de présence:

##### *Première résolution*

L'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de seul liquidateur de la Société:

la société "TASL PSF S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94 933).

##### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question sous condition que ces actes soient nécessaires ou utiles à la liquidation de la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers sous condition que la délégation de ces pouvoirs soit nécessaire ou utile à la liquidation de la Société.

La société en liquidation sera valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'assemblée à 10.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.HIRTH, R.CUNNOOSAMY, S.DEWINTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/5194. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061804/239/145.

(090072369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**KBC International Portfolio, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 7.434.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2009*

Les mandats des Administrateurs Messieurs Guido Segers domicilié Torenstraat 114 à BE 3110 Rotselaar, Ivo Bauwens domicilié Domaine du Beauregard 28 à LU 8357 Goebloge et Peter Hannes domicilié Pamelstestraat 49/21 à BE 1770 Liedekerke sont prolongés jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Ernst & Young est désignée en tant que Réviseur Externe de la Société, jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009061036/14.

(090071807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Piradon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 146.105.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yves DONDELINGER, salarié, né à Thionville (France) le 22 novembre 1973, demeurant à L-5559 Remich, 7A, rue du Pont;

2.- Monsieur Jésus PIRAS, salarié, né à Marange-Silvange (France) le 24 février 1963, demeurant à F-57320 Ebersviller, 2, rue de la Colline.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "PIRADON S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration rapide et de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Yves DONDELINGER, salarié, né à Thionville (France) le 22 novembre 1973, demeurant à L-5559 Remich, 7A, rue du Pont, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2.- par Monsieur Jésus PIRAS, salarié, né à Marange-Silvange (France) le 24 février 1963, demeurant à F-57320 Ebersviller, 2, rue de la Colline, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Yves DONDELINGER, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Jésus PIRAS, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Yves DONDELINGER, Jésus PIRAS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009, Relation: LAC/2009/18273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009061311/222/82.

(090071581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

#### **FLOBONA Co Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062177/10.

(090072799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Via Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.457.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour VIA INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062201/15.

(090072511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Clever Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.533.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société de droit panaméen "DOUZE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building, République de Panama, inscrite au registre public des sociétés du Panama sous le numéro 566806,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de société, demeurant professionnellement à Clemency, en vertu d'une procuration générale lui délivrée par le conseil d'administration en date du 6 septembre 2007,

détentrices de cent vingt-quatre (124) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "CLEVER INVEST S.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 05 187), avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.533, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 723 du 25 mars 2008,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille six cents euros (€ 37.600.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) à cinquante mille euros (€ 50.000.-) par la création et l'émission de trois cent soixante-seize (376) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

*Souscription et Paiement*

Les trois cent soixante-seize (376) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique, à savoir la société "DOUZE INVESTMENTS S.A.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de trente-sept mille six cents euros (€ 37.600.-) se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Philippe VANDERHOVEN et de Monsieur Jean-Yves STASSER comme gérants de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

### Troisième résolution

L'associée unique décide de transformer la société à responsabilité limitée "CLEVER INVEST S.à r.l." en une société anonyme, et ce avec effet à ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

La prédite transformation a été examinée par la société "GSL Fiduciaire Sàrl", réviseur d'entreprises, avec siège à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, représentée par Monsieur Luc SCHMITT, en vertu d'un rapport daté de ce jour, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

#### "Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la société, après l'augmentation de capital en numéraire de EUR 37'600, ne correspond pas au moins au capital social de EUR 50'000.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation de la société en société anonyme et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

### Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en "CLEVER INVEST S.A."

### Cinquième résolution

L'associée unique décide d'établir les statuts de la société anonyme comme suit:

#### **"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe ne société anonyme sous la dénomination de "CLEVER INVEST S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Clemency, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription*

Les articles de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Philippe VANDERHOVEN, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

- 2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES S. à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158.

- 3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mai 2009. Relation: CAP/2009/1466. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009061806/236/198.

(090072619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Vexiolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 90.754.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062117/15.

(090072798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Aspix Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.041.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 avril 2009*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur et de président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Stéphane WEYDERS.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014:

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer M. Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, aux fonctions de président du conseil d'administration de la société avec effet au 14 avril 2009 pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASPIX DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061694/32.

(090071570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Techimp Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.094.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée  
générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 avril 2009*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 10 avril 2009, de Monsieur Stéphane Weyders demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer M. Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, de C.G. Consulting, RCS Luxembourg B 102.188, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 28 avril 2009, de Revisora S.A., RCS Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHIMP TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061695/33.

(090071578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Medical Methodology International S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.579.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 7 mai 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme MEDICAL METHODOLOGY INTERNATIONAL SAH dont le siège social à L-1840 LUXEMBOURG, 38, Boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 9 février 2007,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Me Pascale MILLIM, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mai 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Pascale MILLIM  
Le liquidateur

Référence de publication: 2009061671/21.

(090071491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Gaudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 63.071.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que:

- Les mandats de la société UVENSIS S.A., de la société QUESTINA S.A., de Monsieur Gilles BOUNEOU et du commissaire aux comptes SPR SERVICES INC. ont pris fin avec effet immédiat.

- Le siège social de la société est transféré de 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

\* Les mandats des membres du conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Philippe MEAILLE, né le 27.04.1973 à Enghein-les-Bains en France demeurant à F-72150 Le Grand Lucé, 9, Place de la République a été nommé directeur général qui peut bien lier la société sous sa signature unique concernant l'exclusivité de la gestion journalière et la puissance d'acheter ou vendre des marchandises à mentionner par les bilans.

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-5405, Bech-Kleimnacher, 131, route du Vin, a été nommé membre du conseil d'Administration.

- Madame Carine BITTLER, né le 10.10.1949 à Horgenzell en Allemagne, demeurant à 1, Place du Théâtre, L2613 Luxembourg, a été nommée membre du conseil d'Administration.

Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, a été nommée commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009061681/32.

(090071738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Roermond Holding (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 84.770.

—  
*Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société*

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

D'accepter la démission de Monsieur Timothy Horrocks, résidant Von-Reinach-Strasse 8 65779 Kelkheim-Fischbach, en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 13 mai 2009;

Que par conséquent, par suite de la démission de Monsieur Timothy Horrocks, le conseil d'administration sera désormais composé des trois (3) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou juriste et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Netherlands Outlet Mall Holding B.V.

Signature

Référence de publication: 2009061168/22.

(090070586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**E.S.D., Entreprise S-D, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 124.881.

LES SOUSSIGNES:

- Monsieur Sidonio Fontoura Santos, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1963 à Santa Valha Valpaços (Portugal), demeurant 43 Rue de la Liberté à Tressange (France).

- Monsieur Fernando Coelho Dias, directeur de société, né le 2 décembre 1947 à Barouço (Portugal), demeurant 39 Rue Pasteur F-57700 HAYANGE (France).

- Monsieur Gilberto Fontoura Dos Santos, ouvrier, né le 1<sup>er</sup> mai 1960 à Santa Valha Valpaços (Portugal), demeurant 33 Rue de la Marne F-57240 Knutange (France).

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés, de la société à responsabilité limitée E.S.D., ENTREPRISE S.D., avec siège social à L4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C sous le numéro de Registre de Commerce B124.881.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire sous seing prive et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Monsieur Fernando Coelho Dias de sa fonction de gérant Technique de la prédite société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- dans la fonction de gérant Technique

Monsieur Mutlu Öztürk, ingénieur travaux, né le 9 août 1978 à Kelkit (Turquie), demeurant 32 Rue de Verdun à Hayange (France).

*Troisième résolution*

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Fait en trois exemplaires, à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061521/32.

(090071285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Icemix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 400, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.163.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mars 2009*

1) Acceptation de la démission en tant que gérant de Monsieur Vincent SOMVILLE 400, route de Longwy 4831 RODANGE

2) Nomination en tant que gérant la société anonyme 3D COMMUNICATION 400, route de Longwy 4831 RODANGE représentée par son administrateur délégué Monsieur Vincent SOMVILLE 400, route de Longwy 4831 RODANGE

3) Nomination à la gestion journalière de la société de la société anonyme 3D COMMUNICATION 400, route de Longwy 4831 RODANGE représentée par son administrateur délégué Monsieur Vincent SOMVILLE 400, route de Longwy 4831 RODANGE

Vincent SOMVILLE

*L'Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009061162/17.

(090070435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---